

Direction des Services Techniques
GB/HC/DC/RN

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° ST 272-2019

Chantier sur la voie publique portant restriction à la circulation et au stationnement Voie d'accès au stade à partir du rond-point de la Galite

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi N°82-623 du 12 juillet 1982 et le loi N°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'arrêté municipal N°201437 du 04/04/2014 portant délégation de fonction et de signature à M. Denis CAVATORE,

Vu la demande en date du 11/10/2019 par laquelle la **société URBA'LYS - 700 F Chemin des Chaberts - Lot Lusignan - 83136 GAREOULT**, sollicite l'autorisation de travailler sur le domaine public communal sis Voie d'accès au stade à partir du rond-point de la Galite,

Considérant que des travaux de réhabilitation du réseau Eclairage Public du pôle danse, nécessitent des restrictions à la circulation et au stationnement,

ARRETE

Article 1 : En raison des travaux cités ci-dessus, des restrictions seront apportées à la circulation et au stationnement : **Voie d'accès au stade à partir du rond-point de la Galite.**

Article 2 : Ces restrictions prendront effet du **mercredi 16 octobre 2019 au vendredi 15 novembre 2019, inclus.**

